

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

Monsieur,
Exploitant agricole de la société

Adresse :

Fait à

Le : 5/05/2017

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *Laurent Farage*, exploitant agricole à VENNECY dont
le siège d'exploitation est situé à la *Chaussoise VENNECY*

Déclare souhaiter intégrer *76,24* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

MonsieurFOURAGE.....
Exploitant agricole de la société ...EARL La Charmoise.....
Adresse : 2 rue de la Charmoise
45760 VENNECY.....
Fait à ...VENNECY.....
Le: 3 Mai 2017

Signature



EARL LA CHARMOISE
2 Rue de la Charmoise
45760 VENNECY
Tél. 02 38 75 06 14 - Port. 06 08 09 12 84
RCS ORLEANS 325 634 194

**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Denis BOUCHER, exploitant agricole à TRAINOU dont le siège d'exploitation est situé les Beaudières - TRAINOU

Déclare souhaiter intégrer 155,77 ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

Monsieur

Exploitant agricole de la société

Adresse :

Fait à

Le :

Signature

BOUCHER Denis
EARL des Beaudrières
700 imp. de la
Dudinières 45470 Trainou
Trainou
29-06-17
Bouché

**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Frédéric LOIBARDIN, exploitant agricole à CHILLEURS AUX BOIS dont le siège d'exploitation est situé 4D rue Prod Boiteux - CHILLEURS AUX BOIS

Déclare souhaiter intégrer 138,82ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

Monsieur Lombardier.....
Exploitant agricole de la société EPIC Le Plessis.....
Adresse : 4, D. rue Pied Boiteux.....
US 170 Chelles aux Bois.....
Fait à Chelles aux Bois.....
Le : 07/07/17

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *Christian et Didier HAROY*, exploitant agricole à *SAUGY* dont
le siège d'exploitation est situé *76 rue de Beauville, SAUGY*

Déclare souhaiter intégrer *210,40* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

Monsieur ... *Hardy E. Pruiton*

Exploitant agricole de la société *G.A.F.C. de Beaulieu*

Adresse : *76 rue de Beaulieu*

45410 Souzy

Fait à *Terny*

Le : *12 juillet 2017*

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *Matthieu FOUSSET*, exploitant agricole à *Gidy* dont
le siège d'exploitation est situé *LD les Pommiers - Gidy*

Déclare souhaiter intégrer *119* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.